LA BELGIQUE

LES PROCÈS ROLLAND

(Sixième audience)

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 18 juin. — M. Bayet reprend sa plaidoirie pour M. Rolland dans l'affaire Guilhot, revient sur les incidents de la Chambre de commerce française et démontre que, malgré la sentence d'une conciliation consulaire, opérée par M. Ch. Rolland est la seule et vraie Chambre de commerce.

L'honorable avocat établit également que c'était pour son client un devoir de conscience d'engager de la façon décente dont il a usé, M. Moutier à se retirer. Un jury d'honneur a déclaré que l'homme de la bataille était malgré cela digne de toute l'estime de ses compatriotes.

Mais on n'en pas produire le procès-verbal !

Ce qui se passe ici n'est qu'un incident de la grande lutte de ce siècle pour la justice et la vérité. M. Rolland a été persécuté, à cause de ses opinions dreyfusiennes, de toutes parts : ébloui des manœuvres déloyales employées pour sauver M. Rolland de l'*Union française*.

Les amis de l'honorable président de la Chambre de commerce avaient donné leur démission du comité de l'*Union française*, signifiant ainsi à M. Moutier *leur volonté qu'il démissionnât*.

Les amis de l'espion opposèrent une liste de candidats et pour la faire réussir firent entrer dans la société une cinquantaine de membres nouveaux, dont M. Guilhot.

De quel droit celui-ci entrait-il dans cette Société, dont les statuts exigeaient des sociétaires la pénétrée de l'exercice de leurs droits civiques, lui, condamné jadis, à 3 ans de prison pour détournements de fonds publics ? Il aurait dû rester à l'ombre dans le sens de ne pas sortir de l'ombre.

Le scandale causé à Liège par son arrestation n'était pas encore oublié. Dans les huit jours qui précédèrent le 9 août, date de l'assemblée générale, on fit entrer dans la société plus de 200 membres ; M. Guilhot, pour sa part, en persuaba cinquante.

Le jour du vote, M. Rolland et ses amis trouvèrent à la séance une foule interlope de garçons de café et de gens mal famés.

Devant le tapage de ces crieurs à gages, ils jugèrent qu'il était de leur dignité de se retirer.

M. Roger révèle ensuite une particularité curieuse : c'est que l'arrêté de la Cour d'appel de Paris réhabilite M. Guilhot, habitant rue Nelles, à Paris, et non pas le négociant du boulevard Anspach. On a évité de cette façon, les formalités à remplir en Belgique.

On a dit, continue M. Roger, que M. Guilhot s'était réhabilité par son travail, on a voulu le prouver par le chiffre d'affaires de son commerce.

Mais l'état civil nous apprend qu'après deux divorces, M. Guilhot a, en 1898, épousé... un magasin de tabacs (hilarité prolongée dans l'auditoire).

L'éloquent avocat établit ensuite qu'une lettre de M. le banquier De Coene annonçant à M. Guilhot la rupture de son crédit, — lettres invoquées par le demandeur, comme preuves du dommage causé, — était de pure complaisance.

M. Roger examine encore divers points de droit et termine en exprimant la conviction que le tribunal fera justice des audacieuses prétentions de M. Guilhot.

Des applaudissements éclatant dans l'auditoire. Cette manifestation est aussitôt réprimée par le président.

On entend ensuite **Me Lejeune**, ministre d'État, qui vient plaider l'effacement complet par la réhabilitation et la faute commise.

M Jules Janson combat la thèse de Me Lejeune. Il examine longuement la question au point de vue du droit et prouve que la réhabilitation ne permet pas à l'ancien condamné de l'attaquer d'honnêtes gens.

La plaidoirie de l'honorable avocat est émaillée de mots d'esprit qui font rire même le tribunal.

Il y a enfin une courte réplique de M. Jaspar, avocat de M. Guilhot, qui se plaint d'une insinuation tendant à faire croire que son client avait pratiqué l'usure, et qui le met à nil pas été prononcé à l'audience.

L'audience est levée à midi et demie et la suite des débats renvoyée à demain.

DUX.

Un homme blessé mortellement

A MESSINES

Le 18 juin, vers 10 heures du matin, le nommé Jules César Nevejan, ouvrier, âgé de 33 ans, né à Bailleul, s'est rendu à l'estaminet du *Bon Fermier* pour y rencontrer sa maîtresse Angèle Gevaert, de Steenwerck, avec laquelle il voulait se réconcilier.

Les amoureux ne purent s'entendre et Nevejan, rendu furieux, se mit à tout briser dans le cabaret et à menacer d'un couteau sa maîtresse et la cabaretière.

Le cabaretier, prévenu de ce qui se passait chez lui, se rendit dans sa chambre, s'arma d'un revolver du calibre de 12 millimètres et en tire, contre Nevejan, un coup qui lui traversa la cuisse droite.

L'état du blessé est d'autant plus grave qu'il s'est coupé des artères et des veines du bras droit en frappant dans la vitre du cabaret.

Le parquet d'Ypres a été prévenu tandis que le meurtrier était gardé à vue par la gendarmerie.

Dernière Heure

Les événements en chiffres

Renforts à l'Escadre Française

Paris, 18 juin. — Nous croyons savoir que le ministre de la marine donnera ce soir ou demain matin des ordres pour l'envoi immédiat, de deux ou trois croiseurs supplémentaires dans les mers de Chine.

Chronique Régionale

LES SOUTIENS DE FAMILLE

(Suite)

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Ajournés de la classe 98

Douai-Nord

David Charles, Flaim-les-Râches.

Douai-Ouest

Crublier Henri, Bellaing-Montrécourt — Heitz Victor, M. — Chanvin Charles, Douai.

Douai-Sud

Bulcourt Jules, Anhiers.

Ajournés de la classe 99

Douai

Lemoine Henri, Cantin — Dubosez Joseph, Fenchin — Richard Victor, Arleux — Liberal Auguste, Lallaing — Bouchez Jules, Arleux — Dumoulin Vigouroux, Lallaing — Pourchain Alfred, Arleux — Delmilly Romain, Beclay — Boulanger Eugène, Fenchin.

Douai-Nord

Roger Auguste, Auchy-les-Douai — Lefebvre Alfred, Lallaing — Roger, Joseph, Sin-le-Noble — Villain, Lallaing, Sin-le-Noble — Sarrazin Léon, Flines-les-Râches — Pinte, Pierre, Flines-les-Râches — Delval, Emile, Sin-le-Noble — Emile Chemin, Flines-les-Râches — Delassus, Ernest, Sin-le-Noble — Brédoux, Ernest, Sin-le-Noble — Schatin, Louis, Sin-le-Noble — Cesses, Julien, Sin-le-Noble — Gaulois, Pierre, Sin-le-Noble — Vignielle, Gustave, Wasnes.

Douai-Ouest

Plaisant, Aubert, Douai — Rondeleux, Henri, Esquerchin — Dumez, Alfred, Douai — Wyckaert, Armignies, Gustave, Douai — Duquet, Gustave, Douai, — Legay, Léon — Ladroyes, Léon, Courchelettes — Cordier, Alexandre, Douai.

Douai-Sud

Lacquement Charles, Aubencheuil — Delattre Louis, Aubencheuil — Dumez Charles, Douai — Jaspart Charles, Guesnain — Hocquet Désiré, Roucourt — Bouchez Albert, Aubencheuil — Poulain Edouard, Douai.

Marchiennes

Defontaine Charles, Marchiennes-Campagne — Caillogère Cesar, Pecquencourt — Dangiot Armand, Fenain — Vitoux Melchior, Erre.

Orchies

Promont Emile, Nomain — Riquet Charles, Pecquencourt — Dessaux Louis, Beuvry — Vandenberg J.-B., Samêon.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Ajournés de la classe 1898

Dunkerque

Guerrehout Elie, Coudekerque.

Hondschoote

Joos Jérôme, Bergèle.

Ajournés de la classe 1899

Dunkerque

Aernouts Lucien, Soex — Houdeva A bart, Bergues.

Bourbourg

Swennepoel Ernest, Bourbourg-Campagne.

Dunkerque-Est

Beyen Flavien, Téteghem — Suyens Gustave, Coudekerque-Branche — Mattyn Pierre, Rosendaël — Royez Constant, Dunkerque — Butes Paul, Coudekerque-Branche.

Dunkerque Ouest

Berra Henri, Petite-Synthe — Poliet Victor, Dunkerque.

Hondschoote

Hendrycks Jules, Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Ajournés de la classe 1898

Canton de Cassel

Dujardin Achille, Cassel.

Ajournés de la classe 1899

Canton de Bailleul-Nord-Est

Derawes Leon, Saint-Jans Cappel — Boulingnies Louis, Steenwerck.

Bailleul-Sud-Ouest

Westelynck Henri, Merris — Charlet Emile, Vieux-Berquin — Barsacq Victor, Bailleul.

Cassel

Vangreveinghe André, Rubrouck.

Hazebrouck-Nord

Petipres Alfred, Hazebrouck — Charleys Gustave, Hazebrouck — Saint-Venant Arthur, Hazebrouck.

Hazebrouck-Sud

Devos Charles, Fréthun.

Merville

Vanzeum Jules, Merville — Honnebell Jules, La Gorgue — Morel Henri, La Gorgue — Debert Emile, Neuf Berquin — Degorre Gustave, La Gorgue.

Steenvoorde

Wayenburg Jules, Godewaersvelde — Verstaevel Jeremie, Godewaersvelde.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Ajournés de la classe 98

Canton de Condé

Daisse Victor, Escautpont.

Denain

Fauvés Fernand, Denain.

Saint-Amand (rive droite)

Langrosse Palmyre, Saint-Amand — Guislain Alfred, Saint-Amand — Diote August, Saint-Amand.

Saint-Amand (rive gauche)

Elie Célestin, Saint-Amand — Cabaut Parfait, Thun.

A journés de la classe 99

Canton de Bouchain

Dehon Felix, Lourches — Payen Pierre, Neuville sur Escaut — Affilé Clément, Hordain — Mercier Paul, Haspres — Bois François, Hordain — Parent Louis Mastaing — Gay Stanislas, Emerchicourt — Gourdin Michel, Neuville-sur-Escaut — Allagry Pierre, Lourches — Dangvin Rémi, Avesnes-le-Sec — Fossart François, Rœulx — Drumez Louis, Avesnes-le-Sec.

Condé

Thomas Victor, Fresnes — Thiéry J.-B. Hergnies — Fraquet Jules, Fresnes — Derby Ignace, Thivencelles — Gourdin Henri, Escautpont — Chevanier Fernand, Hergnies — Farent Auguste, Vieux-Condé.

Denain

Devémy Emile, Denain — Georges Arthur, id — Pouchet Daniel, id — Josse André, Beuvrages — Plouchart J.-B. id. — Remy Jean, Denain.

Saint-Amand (rive droite)

Dultombe Henri, Saint-Amand — Trimoul Clovis, Hasnon — Durrieux Louis, Saint-Amand — Cabot Gilbert, id. — Bauquin Alexandre, id. — Molin Julien, id. — Legay Léon, id. — Debrabant Leon, Hasnon — Lemaire Henri, Saint-Amand — Leclercq Emile, Raismes — Gaiez François, Flines.

St-Amand (rive gauche)

Descarpentries Francois, Rœulx — Beaumont Alfred, Lecelles — Lannoier Benoit, Brillon — Capin Paul, Nivelles — Hermend Adolphe, Brillon.

Valenciennes Est

Cuvelier Georges, Valenciennes — Turbex Prosper, Valenciennes — Duwattenne Abel, Valenciennes — Prevost Victor.

Valenciennes Nord

Bouche Julien, Valenciennes — Petiaux Henri, Anzin — Sagnier Paul, Anzin — Marlière Alphonse Wallers — Fromont Pierre, Bruay — Degrel Louis, Wallers — Lemaire Palmyre, id. — Carlier Victor, Anzin — Merly Joseph, Wallers — Schillinger Julien, Valenciennes — Daniel Ernest, Valenciennes — Lemprel Anselme, Wallers.

Valenciennes-Sud

Bailleux Jules, Maing — Bouriet Emile, Thiant Dupont Frédéric, Maing — Allart Antoine, La Sentinelle — Biary Auguste, Verchain-Maugré — Hélior Georges, La Sentinelle — Patin Jules, Herin.

Atelier d'artillerie de Douai

Le lieutenant-colonel Brent du 23e régiment d'artillerie est nommé directeur de l'artillerie de construction de Douai.

Emprunt de Malo-les-Bains

La Chambre des députés, dans sa séance d'hier, a voté le projet de loi tendant à autoriser la commune de St-Malo-les-Bains (Nord) à emprunter une somme de 610,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

LES COURS DE NOS FACULTÉS

L'ART à l'Exposition Universelle

3e Conférence de M. F. Benoit

Les préoccupations historiques caractérisent le XIXe siècle, Dominante de l'exposition rétrospective. Et l'on a voulu, au surplus, faire œuvre didactique. Aussi n'a-t-on suivi un ordre logique par séries et par époques selon les données de la chronologie et les pénétrations des styles.

La revue d'ensemble se fait pour l'art français au Petit Palais (Champs Elysées), mais on la retrouve ailleurs, à la Centenaire pour la Peinture et la Sculpture, aux sections d'ameublements, orfèvrerie, papeterie, des travailles, cuirs aux sections des tissus et transports du Champs de Mars.

Depuis les époques les plus barbares, dès les lueurs du paganisme, dans le pays Gallo-romain, un sacré domine toute l'œuvre française : *symbolise la vie; c'est notre passion particulière.*

Au début, notre art marque le contact d'influences assez nettes. Sur les éléments gallo-romains, déjà en pleine décadence, se greffent les importations byzantines très notables venant d'influences diverses ou de relations monastiques. Avec l'Orient des empereurs, et des ornementations plus barbares et jusqu'ici moins étudiées, ornementations géométriques, lignes brisées, enlacements et courbes, d'origine plus généralement gothique. Enfin, dans de moindres proportions, l'empreinte des civilisations lointaines, persanes ou indoues qu'on ignorait presque totalement jusqu'aujourd'hui, et qui ne pénétrèrent que vers le début du XIIe siècle par un art épris de richesse et d'effet, mais encore enfermé dans la convention, belle formule, simplification et symbole, qui montre nites figures figées et les attitudes hiératiques jusqu'en du XIIe siècle.

Le XIIIe siècle révèle la création d'une technique plus sûre, d'une pondération exacte dans la composition de retenue dans l'expression qui reste sereine.

L'introduction d'éléments naturels, vrais, la poursuite des complexités du détail caractérisent les XIVe et XVe siècles.

Le fin du XVe et tout le XVIe se dégagent de l'allure un peu grosse et bourgeoise, et se plaisent *dans une renaissance riche, de suprême* élégance et de délicate distinction.

Le XVIIe siècle même voit avec une raideur qui sent l'effort, une dignité qui contraste avec le charme libre, très en vers de la Renaissance. Mais nous retrouvons au XVIIe siècle cette subtilité spirituelle, et cette légèreté facile qui s'épanouit sous Louis XVI, s'assagit, pontifie, devient purement imitative et archéologiquement savante, avec, avec encore une allure de puissance dans les décors qui encadre bien les Soulards Epiques du Ier Empire. Puis c'est la misère des styles médiocres que parsèment les restaurations, avec les surcharges de richesse et de mauvais goût jusque vers 1880 et 85 et l'on atteint avec satisfaction l'art de la décoration toute contemporaine.

LA PEINTURE ET LA SOULPTURE

On a pris soin pour cette exposition les arts somptueux de retablir le cadre de l'époque, de replacer dans le milieu original. On obtint des impressions vives et vraies.

A la fin du Moyen-Age, le fresque existe bien, mais la peinture ne fait que débuter.

Mais de cet art peuvent se réclamer les enluminures qui nous sont parvenues du XIe au XIIe siècle avec le soucl non indifférent de la beauté.

Mais au XVe siècle notre art pictural débute par des *tryptiques imités certainement de l'art* Flamand ou mieux de cette école de crinde : les ceux d'Aix par Nicolas Froment, et de Moulins.

Aux 16e, 17e, 18e des portraits du plus haut intérêt et au sujet desquels il faut joindre la splendide collection des Watteau et des Lancret qui viennent de Postdam, envoyés par un impérial collectionneur et artiste.

La statuaire est plus largement représentée par les voiles, les bois et orfèvreries.

Une évolution régulière souligne le passage de l'art brutal et robuste du 14e et 15e siècle à l'art discret et sûr du 13e, à l'élégance des âges suivants, alourdie au 17e et redevenue au 18e : bijou modèle : l'œuvre délicat use de Falconnet. Tout cet art est remarquable par l'impression donnée aux rehauts de la couleur, aux certaines du metal ton on s'éloigne mais où quelques nuances ne sont pas.

LES ARTS DE L'IVOIRE ET DU MÉTAL

Une très belle série d'ivoires fouillés jusqu'au tour de légèreté reste un peu monotone.

Les figurines entièrement en ivoire, les vierges ont une parfaite grâce d'expression. Toutes presque sont polychromées ou vêtues de dorure celles mêmes du dixième siècle.

Mais le métal, ou mieux, l'orfèvrerie est d'un plus haut intérêt par suite des revélations qu'apporte un habile groupement. Le sous des formes élégantes, anaphoriques à l'objet, s'allie aux effets et à la richesse du métal et de la couleur ; buires, luminaires, aquamanules, dinnanneries etc..., prennent des formes parfois d'orange, travaillées et ciselées avec des griffons et des enroulements parfaitement.

Ce point de vue le *Chandelier de Reims* est une merveille.

Mais le véritable clou à la rétrospective française est l'exposition d'orfèvrerie religieuse, la passion du beau et du brillant, se réunisse par des inscriptions de rehauchons dans toutes les œuvres de métal servant au culte.

L'inexpérience et la lourdeur barbare s'amenuisent et les premiers temps du 8e siècle, mais l'influence des Byzantins. Cela *laisse une extraordinaire impression de force* sauvage, tel le petit reliquaire de l'abbaye de St-Benoit-sur-Loire.

Le métal est repoussé, gravé, ciselé, filigramné, incrusté d'émaux et de pierreries. C'est le triomphe d'un art en mi-brise au XIIe siècle encore mêlé à la tradition byzantine pour la conception. Une œuvre est de tout premier ordre en vyer par l'église de St-Omer, nécessairement singulière, unique de travail et de temps.

Des la fin du XIIIe siècle la châsse est syathématisée, et devient la réduction des cathédrales dont elle suit le développement du style ; elle se complique dans le détail, et le nombre des figures diminue au XVIe et au XVIIe siècle ; nous avons surtout l'orfèvrerie civile avec recherche d'allégories et de détail. Au XVIIIe siècle pour Bin-dans la prétention archéologique et l'ennui *marqué toujours une impériale soudité qui impose.*

Le plus souvent les Reliquaires affectent des formes humaines, chefs, membres. Il faut signaler celui de l'abbaye du Conques (X e siècle) qui représente la tête de Sainte Foy et la source vendus, raidis, vêtue de lourds métaux incrustés, coiffée d'une couronne et dont l'ensemble a un air de sauvagerie noble bien en la source *enigmatique d'un bouddha d'Extrême-Orient.*

EMAILLERIE

C'est une splendide exposition très bien classée.

Cet art foncièrement français mérite un rappel de ses techniques. La premier procédé employé fut celui de l'alchimie par fusion d'un fondant de verre au métal et colorié chimiquement ; il est choisonné par suite de sa disposition en compartiments cloisonnés de la pâte de verre coloré et sommes serti selon une manière analogue à celle appuiquée des lignes de plomb dans le vitrail. Le procédé Limousin perfectionnement français consiste à *creuser le métal ou a y* pratiquer des cavités. Il date du XIe siècle et crée à cette époque une industrie prospère.

Il y a donc l'émail cloisonné et l'émail champlevé. On trouve des plaques de 60 cm. avec des figures gravées dans l'émail.

Enfin, au XIVe siècle on découvre l'émail translucide sur le métal : sont exposés prêtés par les Rothchild, les œuvres de Leonard Limousin, plaques et plats à coloration brillante.

Au XVIIe siècle, on applique à l'émail les procédés de la peinture ; surtout traités par la famille des Petitot, les émaux sont d'un très délicat.

CÉRAMIQUE

La *verrerie gallo-romaine* a beaucoup des caractères de l'émaillerie et d'emplacement *des plus contemporains verriers*; il en est de même pour la période mérovingienne.

Le couleur intervient d'abord comme vernis qui ne recouvre que le métal, le plomb et donne la teinte vert simple ou jaspé. Le dessin est un simple relief modelé.

L'Italie au XVe siècle, que nous imitons souvent, raffine et trouve les poteries de *faience* avec vernis blanc à base d'étain.

Elle y ajoute la peinture avec la couleur vitrifiable et Bernard Palissy y modèle ses Fadaises figulines, lézards, grenouilles et autres motifs d'une richesse choisissante.

La faïence à l'italienne se développera du XVIe au XVIIe siècle, avec les *Rouen* de la famille de Gonzague puis avec des ciments nouveaux empruntés aux modèles chinois et japonais ; l'exposition des Revers se détruite dans ce *note d'archaïques jaunes ou blanches sur fonds* bleus ; les Rouen prennent à la Chine ses rouges, ses bleus, ses verts et ses bruns.

Mais voici les argiles fines et blanches dites de Henri II. Après le premier modèle on étend une seconde couche que l'on cresse de dessins arabesques, remplis d'argile beune, qui vernis on des reflets irisées.

Le règne de la porcelaine commence au XVIIe siècle, soit la porcelaine translucide tendre ; la pâte y prend une absorbition en son, c'est-à-dire, brillante au doux dans les colorations. Ce sont les St-Cloud, les Chantilly, les Lille, jusqu'aux merveilleuses vitrines de Sèvres aux rehauts jaunes rouges, ors, ou bleu de roi, verts ou roses.

TISSUS

Le luxe des tissus prend une place capitale dans l'ornementation ecclésiastique du Moyen-Age. Les dominicains, réguses et les moines, les chapes sont d'un travail d'une infinie patience.

Le broderie se marque d'influence persane, animaux affrontés, séparés par l'arbre de vie, griffons, versets du Coran et dans les colorations des bleus simples, verts et jaunes pâles rares.

Le XIIe siècle évolue vers une note plus claire. L'Art est dans sa maturité au XIIIe avec les figures humaines, scènes de la vie quotidienne de Saint Bertrand de Comminges. Mais on doit déplorer que l'on habile le XVe siècle traite la broderie comme une peinture.

La tapisserie dont on fit une énorme consommation au Moyen-Age a des périodes caractéristiques. *L'art du XIIIe siècle est simplifiateur* : les figures sont sans les détails des embrouillés, l'ensemble est simple, tobre avec peu de tons et de nuances.

Le XVe siècle se marque par la quantité des personnages variés, des animaux, avec une tendance aux fonds pleins de verdures et un souci constant de la vérité et du naturel. C'est la grande période de la tapisserie d'Arras. La fabrication se complique par l'emploi de plus en plus délicat des fils fins, de la soie et des ors au XVe siècle. La palette s'enrichit d'un nombre considérable de couleurs et cette richesse amènera comme pour la broderie une rapide décadence ; elle s'exerce le plus souvent au dépend du sujet.

Le 18e siècle reprend une vitalité nouvelle avec l'école de Bruxelles. Et le pavillon de la pauvre Espagne d'aujourd'hui est tout splendide de ces richesses d'autrefois.

Le 17e siècle conserve l'usage de la tapisserie. Fidèle aux lois du genre, Lebrun, directeur de la nouvelle fabrique royale des Gobelins, fait taire ses tendances personnelles et reste dans une discrétion louable et dans une gamme peu chargée. Il est quelques très belles tapisseries au Petit Palais sur scènes allégoriques et histoire du Grand roi.

A la fin du règne remonte la création de la Savonnerie dont la réputation demeure intacte.

Le XVIIIe siècle est caractérisé par l'emploi de petites pièces aux sujets légers et piquants, fables de La Fontaine, arabesques, oiseaux rares, *bien en rapport avec le mobilier du temps.* Mais ce caractère est modifié au 19e, par la multiplicité des matières premières et l'uniformité du travail. On traite la tapisserie comme le tableau sans le souci de l'application. La tapisserie finit brusquement avec l'apparition du papier peint qui remplace la tentire d'étoffes *plus à son prix modique. Aux Marie-Antoinette* quelque intention d'art a la fin du 18e siècle dans les produits des Revéillon, on en une enquête comme pour la tapisserie et on la traite comme le tableau. Il finit de nos jours dans le ridicule et l'horrible.

LE MEUBLE

Le mobilier, dont le classement est fort exact, a toutes les périodes, refrès l'architecture. Il prend les formes variées du Moyen-Age. Il devient progressivement plus fonnlé depuis les débuts romains jusqu'à la fin du Pompadour.

Le sculpteur du XVe siècle, il y a ajouté aux éléments des colorations et des essences différentes, il admet l'emploi du metal pour le meubles et des diverses incrustations de nacre et d'écaille. Tels sont les meubles de Boulle.

On abandonne l'emploi du mobilier monochrome qui caractérisait le Moyen-Age.

Le siècle de Louis XIV accentue cet effort Le style Boulle applique les cuivres repousses et les *écaillés dans les bois.* Mais avec le fin du règne on emploie une matière dans le bitter les marbres, et on tombe dans cette erreur de méconnaître les qualités du bois.

La forme des contours est un peu solennelle et majestueuse ; elle reprend en finissant à l'élégance et la légèreté en même temps qu'éclat prend le gout de l'apparât.

La Régence et le style Crescent permettent au bois de reprendre tous les droits. C'est la grande époque de la marqueterie ; le metal reçoit son application aux encadrements, aux voutes et aux rinceaux.

L'élégance contournée du Louis XV et la rocaille triomphent sous le Bien-Aimé. A la fin de Louis XVI quelques critiques d'art, amateurs d'archéologie et d'antiquité, ayant prononce des bêtises avec autorité, en abandonne les formes trop souples, on fait usage de pieds rigides et grêles, les bronzes de l'Empire, l'ennuyeux sphinx s'étale. Avec la période impériale l'erreur s'accentue et se développe avec un souci de l'effet et de l'apparat décortiqué.

Ainsi, telle armoire Louis XVIII : une Marie-Antoinette, faite d'acajou, s'increuse de marqueterie, de peintures sur émail, se surcharge d'ornements et s'alourdit de détails. Cela devient brillant jusqu'à l'excès.

La Restauration et le règne de Louis-Philippe ont recours aux ornementations en surcharge et empoisonnent beaucoup les époques de transition. Le même temps, la prétention archéologique, cette fois non antique mais médiévale, fait éclore un style *style troubadour* à agives très minces, avec trèfles et *championnées.*

Le luxe trop savant du Second Empire s'amène l'imitation de la Renaissance et du Louis XV mélangés. Le meubles devient un appareil fertile. Dans la période 1870 à 1880, cette tendance s'accentue et atteint sans effort le comble de la laideur et de l'idiotie.

Depuis les résultats acquis sont peu nombreux et encore mediocres sans données definitives.

En réunie l'exposition de décoration rétrospective reproduit avec une précision le développement et l'évolution de tout l'art somptuaire.

A. M. G.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage de MM. Prouvost et Cie

La grève continue toujours dans cet établissement.

Hier matin 13 grévistes ont repris le travail. Il reste encore 322 grévistes.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Club Hippique de Roubaix

La first hippique militaire de dimanche prochain, réunira à Roubaix un grand nombre d'officiers de toutes armes et promet d'être très brillante. Tous les officiers qui ont pu jusqu'à ce jour donner leur adhésion à cette fête. Le programme comprend des exercices aussi intéressants que variés.

Citons entre autres le « Prix de rehaut » qui consiste à enlever en sautant les obstacles, des fils de rubans suspendus ; et aussi le grand Prix de Roubaix (haute qualité), qui sera sans contredit le clou de la réunion.

Le Club hippique de Roubaix et le Concours hippique de Paris sont les seules sociétés possédant les éléments nécessaires pour faire exécuter cette épreuve extraordinaire.

A l'occasion du concours de dimanche, la Compagnie des Tramways organise un service spécial. Départ de la Place de Lille, toutes les 12 heures et de la Place de Roubaix, toutes les 5 minutes.

Chronique Locale

ROUBAIX

La chaleur

Il paraît que nous aurons en juillet, août, et septembre des chaleurs.

L'on sait que si des taches apparaissent à la surface du soleil, elle est présage de tempête.

L'abbé Moreux a découvert à la grande lunette de 1900, une tache *solaire* faisant partie d'un groupe très étendu et ayant un diamètre d'environ cinquante mille kilomètres. Cette tache restera pendant sept jours encore et deviendra observable à l'œil nu.

Echo d'une manifestation

Dongho Cornille, tisserand, né à Gand, arrêté hier, au cours de la manifestation cléricale, a été relaxé en état d'ivresse. Il n'avait pas avoir, comme nous le disions hier, *frappé* le brigadier de sûreté Réville, mais bien pour avoir lancé un coup de poing à l'agent de sûreté Delchidre.

Accidents de travail

Mlle Vanpoucke Adéline, 49 ans, rue de la Balance, 97, soigneuse chez M. Grillois, rue de Pile, 109, a eu l'auriculaire droit arraché par les peignes de son métier.

— Mme Hallez Leonie, 16 ans, rue Magenta, 41, fileuse chez M Motte, rue des Longues-Haies, 28, a eu l'index contusionné en nettoyant les peignes de son métier.

— M. Boucherie Victor, 30 ans, demeurant à Wasquehal, fabricant de tapis au peigne de Roubaix, a reçu un morceau de tôle sur la tête.

— M. Desmet Joseph, 39 ans, rue Watt, cour Tiers, homme de peine chez M. Louis Deroubaix, boulevard de Beaurepaire, a eu le talon contusionné par la chute d'un bait de métier.

— M. Deroubaix Alexandre, 35 ans, à Saint-Louis (Belgique), homme de peine à la Société de Peignage, rue du Collège, a eu le pied contusionné en tombant.

— M. Debrabander, 45 ans, rue des Filatures, chauffeur chez M. Bernard, rue des Longues Haies, a eu la figure brûlée par un jet de vapeur.

— M. Verghot Mathias, 45 ans, rue Alfred-Motte, 12, tisserand chez M. Auguste Lepoutre, s'est contusionné la face antérieure de la jambe droite en tombant sur un métier.

— M. Aerschot Alphonse, 38 ans, rue de la Guinguette, 89, manœuvre chez M. Crepelle-Fontaine, a eu le pied gauche contusionné par la chute d'un morceau de bois.

— M. Lauwerier Albert, 35 ans, demeurant à Watrelos, contremaître chez M. Florimond Wibaux, a eu le pied droit contusionné entre l'écrasée et la nourrisière d'un métier à tisser.

— M. Boussemart Henri, 34 ans, demeurant au *Vert Pâture*, 57, *homme de peine chez* M. Aug. Lepoutre, en tombant s'est fracturé le peigne et le calcaneum du pied gauche.

— M. Aircens Emile, 40 ans, rue de la Guinguette, 107, fileur chez M. Albert Meurisse, rue Jacquard, s'est fait un effort aux reins en soulevant un panier de bobines.

— M. Schepers *Hippolyte*, rue Gros-Saule, 9, apprêteur chez MM. Motte-Bossut-Lecomte, boulevard de Belfort, a eu la main droite blessée par la chute d'un cylindre.

La loi sur les accidents

La quatrième chambre du Tribunal de la *Seine, présidée par M. Séré de Rivière*, vient de rendre un jugement qui consacre une jurisprudence assez délicate relative, à la nouvelle loi sur les accidents du travail.

Cette loi décide que l'ouvrier frappé d'une incapacité partielle permanente a droit à une rente annuelle et viagère égale à la moitié de la réduction du salaire qu'il subit par le fait de l'accident.

Mais que décider, quand l'ouvrier, quoique mutilé, ne subit en fait aucune réduction de salaire ?

C'est ce qui a eu lieu dans le cas sur lequel la quatrième chambre avait à se prononcer.

Un ouvrier, employé comme mergeur à la Société anonyme des publications périodiques, ayant eu la main prise entre les deux cylindres d'une machine rotative, a perdu la première phalange du pouce droit. Aussitôt sorti de l'hôpital, il est revenu chez son patron, qui l'a repris exactement aux mêmes appointements. Cet ouvrier peut-il, néanmoins, réclamer à son patron où à la Compagnie qui assure celui-ci, une rente annuelle ou viagère ?

La jurisprudence, en province et même à l'étranger, est très divisée sur ce point. Certains arrêts décident que l'on doit, à la lettre strictement au texte de la loi qui n'a vise que la diminution du salaire. D'autres arrêts considérant qu'il fait avant tout se montrer favorable à l'ouvrier et admettre que toute infirmité quelconque, dont il est atteint, le plaçant dans une état d'inferiorité pour gagner sa vie, lui ouvre immédiatement le droit à une indemnité.

C'est ce cette thèse qu'après plaidoiries de Me Taillandier pour l'ouvrier brossé, et de M. Albert *Richard pour la Compagnie du Dépôt et Compagnie*, assureur du patron, vient de se ranger le tribunal de la Seine en allouant à la victime une rente annuelle de 225 francs.

Le jugement déclare qu'il importe peu que le salaire de l'ouvrier blessé n'ait pas été réduit après l'accident ; que dès l'instant où la première phalange du pouce de la main droite s'est trouvée arrachée, une diminution de capacité de travail — si minime soit-elle — s'en est suivie ; qu'en effet rien n'empêchant le patron de réduire ultérieurement le salaire de son ouvrier il convient de prévoir cette hypothèse, et qu'en tout cas si, par suite d'une cause quelconque, l'ouvrier changeait d'atelier, le nouveau patron préférerait naturellement au manœuvrier blessé un manœuvrier valide.

C'est pour toutes ces raisons que le tribunal a *alloué à l'ouvrier blessé une rente de 225 fr.*

Pour outrage à la police

La police a procédé, hier, à l'arrestation de Begnio Louis, âgé de 20 ans, demeurant, 39, rue Sainte-Elisabeth, inculpé d'ivresse et outrage à la police.

Arrestation

Dans la nuit de dimanche à lundi, la police a arrêté Jean Dedre, âgé de 38 ans, tisserand, demeurant rue Saint-Antoine, pour coups et menaces de mort envers sa femme.

CROIX

Conférence Sébastien-Faure

Nombreuse assistance samedi soir, Salle des Fêtes de Croix, pour la conférence de Sébastien Faure.

La séance a été très intéressante.

On peut ne pas admettre toutes les opinions de cet anarchiste ; on n'en est pas moins un ardent de l'entendre développer ses thèmes préférés.

Sébastien Faure fait le procès de la réaction barrisée qui continue l'éternel assaut du passé contre les conquêtes républicaines. Il s'attaque au capitalisme, au cléricalisme, au militarisme ; il bat en brèche l'antisémitisme, forme moderne de l'esprit gogot, bigot, incolérant et réactionnaire où il faut voir le confluent du cléricalisme social et du cléricalisme politique. Cette première partie, où il fustige d'importance la honteuse association de tous les appétits antidémocratiques est admirable, bien ascendante, d'une logique serrée et forte, d'une réelle perfection de langue.

La critique du nationalisme que Faure rapproche du patriotisme pour les identifier presque, vaut moins. Il est facile distinguer le patriotisme de bon aloi qui d'exprime le respect et même l'admiration des aînés, du chauvinisme, qui n'est qu'un patriotisme de pacotille. Parlant du patriotisme, le libertaire évoquait sans cesse devant son auditoire l'idée d'un *chauvinisme étroit et condamnable.*

Nous sommes avec lui pour demander la paix universelle, et pour déclarer que la guerre est une abominable chose, mais nous voulons frapper sur le soldat, sans trêve ni merci, quand seul il peut assurer la paix, en imposant le respect, dans l'état actuel de nos sociétés.

Sébastien Faure est un admirable théoricien. La théorie sémit, mais elle doit céder parfois le pas aux nécessités de la vie réelle. Nous applaudissons vaillamment aux efforts faits par le libertaire pour démolir les puissances de mensonge, et semer aux désherités un peu plus de bien-être. Mais nous voudrions voir son beau talent se tenir à distance des rêves qui pour beaucoup ne se réaliseront jamais et dont le mirage n'aura contribué qu'à alourdir la chaîne de misère.

Vol dans une maison en construction. — Hier matin, M. Vannexom Guillaume, menuisier, âgé de 18 ans, demeurant 17, rue du Progrès, est venu déposer une plainte entre les mains de M. Seguin, commissaire, au sujet d'un vol dont il a été victime. Samedi soir, en quittant une maison en construction, située rue Verte et appartenant à M. Albert Motte, il avait enfermé ses outils dans une caisse fermant au cadenas.

Lundi matin, il constata l'effraction de la malle et la disparition de plusieurs de ses outils, évalués à 35 francs.

Dans la même maison et dans le même laps de temps, M. Thiery Auguste, plafonneur, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix, rue Rocroy, 45, a été aussi victime d'un vol d'outils. Ce second vol est évalué 25 fr. environ.

Contraventions. — M. Séguin, commissaire de police, a dressé procès-verbaux contre Raymond Charles-Louis, 33 ans, charretier, né à Rumilies (Belgique), demeurant *à la Croix, pour avoir fait de* tapage, en étant ivre, rue de Lille ; à Vandekerkhove Camille, 38 ans, domestique, né à Ploche (Belgique), demeurant rue de Lille, exerçant de l'industrie, pour ivresse et tapage.

— A Wanaus Victor, âgé de 29 ans, charretier, né à Roubaix (Belgique), demeurant rue de la Bienfaisance, pour tapage et ivresse scandaleuse, rue de Lille.

— A Cannes, Charles, âgé de 29 ans, né à Roubaix (Belgique), charretier, demeurant rue de la Bienfaisance, pour